CCAS DE-SAINT-ROMAIN-LA MOTTE
PROCÈS VERBAL DU 09 JUIN 2026
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Présentes : Laurette COLOMBET – Aurélia MARTINS – Catherine ARTAUD – Sandrine SERVAJEAN – Christelle ROGUE – Mathilde BESSAIRE — Anne-Marie DUCARD – Marlène BARRAUD
Absente excusée : Marlène DEBATISSE
Secrétaire élue pour la durée de la séance : Sandrine SERVAJEAN

Quorum : 5	Présents : 8	Votants : 8

L'an deux mille vingt-six, le neuf juin à vingt heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Romain-la-Motte s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Laurette COLOMBET, après avoir été convoqué le quatre juin deux mille vingt-six, conformément à l'article R.123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

1. Approbation du compte-rendu du 28 avril 2026
2. Désignation des représentants à la MARPA du Gamay Saint-Romain
3. Demande d'une aide financière pour un voyage scolaire
4. Mise à jour du registre des personnes vulnérables
5. Préparation du repas à emporter du 4 octobre 2026
6. Questions diverses

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 AVRIL 2026

Madame la Présidente soumet le procès-verbal du 28 avril 2026 au Conseil d'administration qui l'approuve à l'unanimité.

2. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À LA MARPA DU GAMAY SAINT-ROMAIN

Madame la Présidente informe les membres du Conseil d'administration qu'il convient de désigner les représentants du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) au sein du Conseil d'administration de la Maison d'Accueil Rural pour Personnes Âgées (MARPA) du Gamay Saint-Romain.

Sont désignées :

- Madame Anne-Marie DUCARD
- Madame Marlène BARRAUD

Adopté à l'unanimité

3. DEMANDE D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR UN VOYAGE SCOLAIRE

Le Conseil d'administration examine une demande d'aide financière déposée par une famille de la commune pour le voyage scolaire de son enfant.

Au regard de la délibération du 5 juin 2023 fixant les conditions d'attribution de l'aide aux voyages scolaires, la famille remplit les critères d'éligibilité.

Le conseil d'administration décide d'attribuer une aide financière de 75 € à la famille ;

Adopté à l'unanimité

4. MISE À JOUR DU REGISTRE DES PERSONNES VULNÉRABLES

Une liste existe et a été établie sur la base des critères suivants : personnes de plus de 75 ans, isolées, sans accompagnement et vivant seules.

Il a été décidé qu'un questionnaire sera adressé à l'ensemble des personnes de plus de 75 ans inscrites sur les listes électorales, afin d'identifier le nombre de personnes considérées comme vulnérables.

La liste sera demandée à la secrétaire de mairie, et le questionnaire sera fourni par Aurélia MARTINS.

5. PRÉPARATION DU REPAS À EMPORTER DU 4 OCTOBRE 2026

- **Fournisseur :**

Nous faisons le choix de travailler avec un fournisseur de proximité : La boucherie GONIN située à Renaison.

Les prix proposés sont les suivants :

- Lasagnes : 5.40 €
- Coq au vin accompagné de pommes de terre vapeur : 6.00 €

Le fournisseur assure-t-il la livraison ?

Le fournisseur peut-il nous procurer un camion réfrigéré ?

- **Prix de revente et conditions de distribution :**

Le prix de revente sera de 8 €.

La vente aura lieu le 4 octobre 2026 à la salle municipale de 10h à 13h.

Une buvette sera proposée (selon licence 4).

- **Affiches :**

Des affiches seront distribuées par Martine BESSEY à toutes les associations, aux commerces du village, à « tout le monde en parle », « le temps des saisons » et affichées à la salle ERA.

- **Contenu de l'affiche :**

« *VENTE DE PLATS EN EMPORTER, ORGANISÉE PAR LE CCAS* »

Photo de lasagnes + coq / maison GONIN / date de récupération et heures / prix de vente / date limite de commande le .../ réservation des commandes dans les commerces du village/ paiement à la réservation / buvette sur place.

6. QUESTIONS DIVERSES

- À la suite de la réflexion sur les personnes vulnérables, et en lien avec la mise à jour du plan communal de sauvegarde, il sera nécessaire à court terme de prévoir la mise à jour de l'identification et du suivi des personnes vulnérables (personnes âgées, handicapées, isolées) etc.

- Prochaine réunion le 22 septembre 2026 à 20h15.

Affiché et publié le 10 SEP. 2026

La Présidente,
Laurette COLOMBET

La secrétaire de séance,
Sandrine SERVAJEAN

CCAS
SAINT ROMAIN LA MOTTE
42640